



COMMUNE DE DURRENBACH

**Compte-rendu des délibérations
du Conseil Municipal du 13 mars 2019**

Date de convocation : 28 février 2019

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 9

Procuration : 0

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. WEISS Damien, M. SIEDEL Dominique, Mme DUTEY Sylvie, Mme HAMMENTIEN Aurélie, M. HEINRICH Thierry, M. HOH Christian, M. JEDELE Cyril, M. Denis RICHTER et Mme SCHALL Nathalie

Absent(s) excusé(s): Mme CORDON Laurence, M. DEUBEL Denis, Mme FABACHER Angélique M. PFEIFFER Alain, Mme KLINGLER Catherine

Secrétaire de séance : Mme Nathalie SCHALL

Approbation de la séance du 27 février 2019

2019-08 : Approbation du compte administratif 2018 – Budget principal

Pour : 8 voix

Absentions : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Monsieur le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à M. Dominique SIEDEL, 1^{er} adjoint.

Après avoir vérifié les comptes nature des différents chapitres et après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Municipal

DECIDE à l'unanimité :

D'APPROUVER le Compte Administratif du Budget Principal de l'année 2018 aux chiffres suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	497 089,24 €	282 309,31 €
Recettes	830 108,53 €	321 656,09 €
Solde	333 019,29 €	39 346,78 €

D'ARRETER le résultat de clôture de l'exercice 2018 avec un montant excédentaire global de **372 366,07 €**.

2019-09 : Affectation des résultats du compte administratif 2018 – Budget principal

Pour : 8 voix

Absentions : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Monsieur le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à M. Dominique SIEDEL, 1^{er} adjoint.

Le Compte Administratif 2018 du Budget Principal, approuvé à l'unanimité par délibération du Conseil Municipal, fait apparaître un résultat excédentaire d'un montant de **333 019,29 €** en section de fonctionnement et un résultat excédentaire d'un montant de **39 346,78 €** en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'affecter ce résultat comme suit :

Financement des restes à réaliser de la section d'investissement pour un montant de 218 873,64 € correspondant à 402 373,64 € de dépenses et 183 500 € de recettes, par :

- Report du solde de la section d'investissement du Budget Primitif 2018 soit 39 346.78 €
- Report d'une partie du solde de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2018 à hauteur de 179 526.86 € à la section d'investissement au compte 1068.

Affectation des 103 492.53 € d'excédent de fonctionnement du Budget Primitif 2018 au compte 1068 de la section d'investissement du BP 2019.

Report des 50 000 € d'excédent de fonctionnement du Budget Primitif 2018 au compte 002 des recettes de fonctionnement du BP 2019.

2019-10 : Approbation du compte administratif 2018 – Budget lotissement 8^{ème} tranche

Pour : 8 voix

Absentions : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Monsieur le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à M. Dominique SIEDEL, 1^{er} adjoint.

Après avoir vérifié les comptes nature des différents chapitres et après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Municipal

DECIDE à l'unanimité :

D'APPROUVER le Compte Administratif du Budget Lotissement 8^{ème} tranche de l'année 2018 aux chiffres suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	76 997,37 €	0 €
Recettes	263 101,12 €	70 000 €
Solde	186 103,75 €	70 000 €

D'ARRETER le résultat de clôture de l'exercice 2018 avec un montant excédentaire global de **256 103,75 €**.

2019-11 : Affectation des résultats du compte administratif 2018 – Budget lotissement 8^{ème} tranche

Pour : 8 voix

Absentions : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Le Compte Administratif 2018 du Budget Lotissement 8ème tranche, approuvé à l'unanimité par délibération du Conseil Municipal, fait apparaître un résultat excédentaire d'un montant de 186 103,75 € en section de fonctionnement et un résultat excédentaire d'un montant de 70 000 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'affecter ce résultat comme suit :

DE REPORTER le résultat excédentaire de la section de fonctionnement du budget lotissement 8ème tranche 2018 d'un montant de 186 103,75 € au compte 002 en recettes de fonctionnement du Budget Lotissement 8ème tranche 2019,

D'AFFECTER le résultat excédentaire de la section d'investissement du budget lotissement 8ème tranche 2018 d'un montant de 70 000 €, au compte 001 en recettes d'investissement du Budget Lotissement 2019.

2019-12 : Approbation du compte de gestion 2018 – Budget principal

Pour : 9 voix

Absentions : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Compte de Gestion 2018 du Budget Principal adressé à la commune par Monsieur Pierre TORTEROTOT, Receveur de finances publiques,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2018,

Après s'être fait présenter le Compte de Gestion 2018 du Budget Principal dressé par le receveur des finances accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les écritures sont conformes et justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECLARE à l'unanimité que le Compte de Gestion du Budget Principal dressé pour l'exercice 2018 par le receveur des finances, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2019-13 : Approbation du compte de gestion 2018 – Budget lotissement 8ème tranche

Pour : 9 voix

Absentions : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Compte de Gestion 2018 du Budget Lotissement 8ème tranche adressé à la commune par Monsieur Pierre TORTEROTOT, Receveur de finances publiques,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du Budget Lotissement 8ème tranche de l'exercice 2018,

Après s'être fait présenter le Compte de Gestion 2018 du Budget Lotissement 8ème tranche dressé par le receveur des finances accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les écritures sont conformes et justifiées,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECLARE à l'unanimité que le Compte de Gestion du Budget Lotissement 8^{ème} tranche dressé pour l'exercice 2018 par le receveur des finances, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2019-14 : Vote des taux d'imposition 2019

Pour : 9 voix

Absentions : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

Décide à l'unanimité,

DE FIXER les taux d'imposition suivants pour l'année 2019 :

Taxes	Taux d'imposition 2019
Habitation	13,76 %
Foncière bâti	15,28 %
Foncière non bâti	57,97 %

2019-15 : Travaux de réfection provisoire de la Rue des Jardins

Pour : 9 voix

Absentions : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'état très détérioré de la Rue des Jardins,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, qui énonce que plusieurs riverains sont venus se plaindre de l'état très préoccupant de la Rue des Jardins, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

DE PROCEDER à la réfection provisoire de la Rue des Jardins,

DE CONFIER ces travaux à la société GOERICH Daniel, Chemin Allmengasse – 67360 LANGENSOULTZBACH,

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette prestation,

DE PREVOIR cette dépense au budget de la commune.

2019-16 : Redevance pour l'association foncière

Pour : 9 voix

Absentions : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2004-632 du 01/07/2004,

Vu les articles L. 131-1 à L. 133-7 et R. 133-1 à R. 133-10 du Code Rural,

Vu la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux,

Vu la délibération du 31/01/2019 de l'Association Foncière de la Vallée de la Sauer,

Considérant que la surface communale entrant en compte pour le calcul de la redevance représente 166,30 hectares,

Après avoir entendu M. le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité,

D'APPROUVER le montant de la redevance 2019 pour l'association foncière de remembrement de la Vallée de la Sauer, fixé à 4,60 € par hectare,

DE PREVOIR au titre de l'année 2019, une dépense totale de 4,60 € X 166,30 hectares, soit 764,98 € HT

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette participation,

Le Maire,
Damien WEISS

Sylvie DUTEY	
Aurélie HAMMENTIEN	
Thierry HEINRICH	
Christian HOH	
Cyril JEDELE	
Denis RICHTER	
Dominique SIEDEL	
Nathalie SCHALL	